



L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE CHINCHON



L'AS, c'est quoi ?

L'Association Sportive du collège offre la possibilité aux élèves de découvrir, pratiquer et de se perfectionner dans diverses activités sportives encadrées par **les professeurs d'EPS du collège**. Elle est ouverte à tous les élèves du collège. Dans le cadre de l'AS, nous participons à différentes rencontres ou compétitions entre les collèges du secteur.

Les entraînements :

Ils se déroulent en S1, **3 midis par semaine** au gymnase du collège et **le mercredi après-midi de 13h30 à 15h30** au gymnase du Château à côté du collège Saint Louis. Les rencontres sportives se déroulent toujours le mercredi après-midi. Bien évidemment, rien n'empêche l'élève de pratiquer dans des clubs locaux.

Les sports proposés sont variés :

Les midis : Volley-ball, gymnastique au sol, tennis de table, cirque

Les mercredis après-midi : Handball et futsal en compétition, occasionnellement basket, badminton, cross....

Son rôle et ses objectifs :

Promouvoir le sport scolaire, non seulement en pratiquant et en se perfectionnant mais en participant à des rencontres et des championnats.

*Fidéliser nos élèves en leur permettant d'avoir soit une pratique de compétition dans le cadre du projet de district, soit une pratique de loisirs, permettre aux filles de trouver du plaisir dans la pratique des activités proposées.

Permettre au plus grand nombre de pratiquer et de développer ses potentialités par une pratique régulière à l'AS

Développer certaines valeurs comme : le fair-play, l'entraide, la responsabilité et l'autonomie.

L'encadrement :

Les enseignants d'EPS proposent les activités, encadrent les entraînements et les compétitions.

Les élèves se rendent par leur propre moyen au gymnase le mercredi après-midi pour les entraînements. Pour les compétitions, le collège étant le point de départ et de retour. Les élèves sont pris en charge durant cet horaire. Les déplacements sont pris en charge par l'établissement.

Tarifs :

L'adhésion à l'AS coûte 21€ par année scolaire. Un élève peut s'inscrire à tout moment de l'année en ramenant le formulaire d'inscription rempli et signé et les 21€ en chèque à l'ordre « AS collège du chinchon » ou en espèce ou en Tickets CAF.

ENGAGEMENT DU SPORTIF : J'adhère volontairement à l'Association Sportive et je m'engage à :

- ⇒ **Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi**
- ⇒ **Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ces décisions**
- ⇒ **Respecter les installations et les transports mis à ma disposition**
- ⇒ **Respecter les adversaires en restant modeste, honnête, fair-play**
- ⇒ **Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année**
- ⇒ **Représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville, mon département, mon académie lors de toutes les manifestations sportives**

Fait à le

Signature Responsables légaux :

Elèves :



INSCRIPTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DU CHINCHON MONTARGIS



Je soussigné(e)

Père, Mère, Tuteur *

Adresse

Téléphone (obligatoire) Portable / Fixe

Autorise l'élève

Nom Prénom

Né(e) le : / / Scolarisé(e) en classe de

- A participer aux activités de l'Association Sportive du collège du Chinchon et aux compétitions UNSS.
- A se rendre seul et à partir seul de l'installation sportive où à lieu l'AS le mercredi après-midi.
- A emprunter les transports mis en place à partir du lieu de rendez-vous (le collège)

Autorisation médicale

J'accepte que les responsables de l'Association Sportive autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin par avis médical.

SI NON, je donne un N° de téléphone permettant de joindre le responsable légal à TOUT MOMENT.

- Mention sur les Assurances & le Règlementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

Droit à l'image

J'accepte de remplir et de signer le document au verso de cette page sur le droit à l'image.

Fait à le

Signature

A fournir à l'inscription :

- Ce document rempli et signé (recto / verso) et celui de l'engagement du sportif signé par les représentants légaux et l'élève.
- 21€ en chèque à l'ordre « AS collège du chinchon » ou en espèce ou en Tickets CAF.

* Barrez les mentions inutiles



AUTORISATION PARENTALE D'ENREGISTREMENT ET D'UTILISATION DE L'IMAGE/DE LA VOIX D'UN MINEUR

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués aux élèves et à leurs responsables légaux.

1 Désignation du projet audiovisuel : Activités dans le cadre de l'Association Sportive affiliée à l'UNSS

Nom et adresse de l'établissement : Collège du Chinchon, 2 bld du Chinchon 45200 Montargis

Nom et prénom de l'élève :

2 Modes d'exploitation envisagés

Support	Durée	Étendue de la diffusion
En ligne		Site UNSS/Réseaux sociaux de l'UNSS (facebook, twitter, instagram...) Précisez-le(s) site(s) : unss.org / unss45.org
Projection collective		Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche Usages de communication externe de l'institution
Autre (précisez)		Lettre d'information de l'UNSS Communication de l'association sportive

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, le MENJ s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image et de la voix du mineur ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un libre accès aux photos et aux enregistrements concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci*. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail au délégué à la protection des données de votre académie La liste des délégués est à disposition sur la page : <https://eduscol.education.fr/cid133975/delegues-a-la-protection-des-donnees.html> Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.

Mention sur le droit à l'image : Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Mention sur le RGPD : Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Je soussigné(e) :

Domicilié(e) :

autorise les organisateurs du projet à enregistrer, reproduire et représenter l'image et/ou la voix de mon enfant, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessus.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- pour une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente ;
- de l'image de mon enfant en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.

Je/nous soussigné (e)(s) :

Représentant(s) légal/légaux de la personne désignée en tête de la présente, confirme/confirmons mon/notre
consentement. Fait à : Le :

Signature(s) manuscrite(s) du/des intéressé(e)(s) :
(Précédée(s) de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »)